

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 31.10.2024 – 17h00

PRÉSIDENCE :

Jean-Michel LOSEGO, Maire.

PRESENTS :

Mesdames Marie-Hélène LANGLOIS-FLEURIGEON, Monique BERGES, Laurence DARNISE, Dominique SAINTIGNAN,
Messieurs Philippe BERTRAND, Bernard GABAS, Alex PAUTE, Pascal BOISARD

EXCUSES :

Aurélie DUCOURANT,

ABSENTS :

Julien GUYOMARD, Emmanuel SAINT-LAURANS

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents ou représentés : 9

Date de convocation : 25 octobre 2024

Date d'affichage : 25 octobre 2024

Secrétaire de séance : Philippe Bertrand

[Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2024](#)

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2024 appelle des observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

DOMAINE ADMINISTRATIF

[Dénomination du local de la bibliothèque](#)

Monsieur le Maire rappelle au conseil l'avis favorable pris le 23 septembre dernier pour la dénomination du local de la bibliothèque « Geneviève De Galard ». Il convient à présent de délibérer pour entériner cette proposition.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne son accord.

[Création postes non permanents à temps non complet](#)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de créer quatre postes non permanents sur la période du 04/11/2024 au 03/06/2026, à savoir :

- Adjoint technique contractuel à temps non complet (18h) – Ecole Maternelle
- Adjoint technique contractuel à temps non complet (32h) – Ecole Maternelle
- Adjoint technique contractuel à temps complet (35h) – Service technique
- Adjoint administratif contractuel à temps complet (35h) – Service administratif

Ces créations de postes permettront de simplifier le remplacement d'un agent empêché durant cette période, sans qu'il soit nécessaire de nommer un remplaçant sur le poste de l'agent empêché. Actuellement, sans cette ouverture de poste, , il faut reprendre exactement le statut du titulaire pour le remplaçant ou alors créer un poste en conseil municipal.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne son accord.

DOMAINE FINANCES

Remboursement frais de transport à Monsieur Stéphane FAURE

Dans sa volonté de proposer des conférences sur des sujets de société, Monsieur le Maire a souhaité inviter Stéphane Faure, journaliste et auteur du livre "4000km, périple à vélo à la rencontre de la jeunesse européenne" afin d'organiser des rencontres pour témoigner de son expérience et d'échanger avec le public sur son voyage entre aventures cyclistes, rencontres insolites et réflexions politiques.

Monsieur le Maire propose au conseil de rembourser les frais de transport de Stéphane Faure qui s'élèvent à 58,80€ pour couvrir deux conférences effectuées pour le tout public le 25 septembre et pour le collège le 26 septembre.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne son accord.

Annulation de la délibération 2024-037 sur l'instauration de la taxe sur les logements vacants

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de retirer la délibération 2024-037 concernant l'assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants depuis plus de deux ans sur le motif que cette mesure est applicable depuis le 14 septembre 2007.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne son accord.

Programme annuel des amendes de police – année 2025

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que les communes ou groupements de communes peuvent chaque année faire une demande de subvention au titre des amendes de police, pour la mise en œuvre de nouveaux projets de sécurité routière (aménagement de points d'arrêt, aménagements de sécurité des piétons, création de carrefours, installation de signalisation, etc.).

Alex Paute, Adjoint en charge des travaux présente les hypothèses de projets à inscrire pour 2025, à savoir :

- Peinture et signalétique sur le Boulevard Bertrand Adoue, la Rue du Foirail-et l'Avenue de Boulogne.

DECISIONS DU MAIRE

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rendra compte des décisions relatives à l'exercice des droits de préemption en vertu de la délégation reçue du conseil municipal à chacune des réunions obligatoires de celui-ci.

- Dépôt de dossier de subvention sur la végétalisation de l'espace urbain

Monsieur le Maire a souhaité, dans le cadre d'une démarche de végétalisation de l'espace urbain, déposer un dossier de subvention auprès du CD 31 pour la plantation d'une centaine d'arbres sur le territoire de la commune. L'objectif est de protéger, développer et équilibrer la couverture

végétale sur l'ensemble de la ville. Pour cela, des essences éprouvées dans la région et capables de supporter des températures à l'aune du réchauffement climatique ont été sélectionnées.

Une proposition commerciale établie le 9 septembre 2024 par la pépinière BAUDUC sise au Fauga (Haute-Garonne) relative à l'achat de 130 arbres estime cette dépense à la somme de 8 580,71 €HT.

Le Conseil Départemental participera entre 10 et 40 %.

Une journée citoyenne sera organisée en collaboration avec le CMJ le 23 novembre 2024 avec plantations d'arbres au Chemin de la Fontaine Vieille.

- Déclaration d'Intention d'Aliéner

Monsieur le Maire procède à une information récapitulative des déclarations d'aliéner (DIA) déposées et des décisions de préemption ou de non préemption à chacune des réunions obligatoires (CM).

A cette fin, il présente l'ensemble des DIA concernant la commune de AURIGNAC :

N° Dossier	Nom du propriétaire	Référence cadastrale du terrain	Nature du bien vendu	Décision
1	LAFUSTE René	B 497	Non bâti	Renonciation
2	FREZOULS Raymond	AD 138	Bâti	Renonciation
3	ROPTIN David	AB 62-63-81	Bâti	Renonciation

[Motion contre le projet de fermeture du foyer de vie Le Comtal](#)

Suite à l'information reçue récemment du départ de l'ensemble de l'activité de l'AGAPEI à Boussens, le conseil municipal, après divers échanges, adopte une motion visant à s'opposer à cette décision désastreuse pour la commune.

Une copie de cette motion sera adressée à : Président de l'AGAPEI, les Communes des Terres d'Aurignac, Le Président du CD31, La Présidente de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges, Monsieur le Sous-préfet, Monsieur Le Député.

Une journée de mobilisation sera également organisée le 09/11/2024 en matinée, Place du Foirail avec la présence du personnel, des familles du Foyer de vie Le comtal et des membres du Conseil Municipal.

Un numéro exceptionnel du feuillet municipal sera également distribué sur place et aux lecteurs habituels.

QUESTIONS DIVERSES

Pascal Boisard rappelle la demande des riverains de la rue des tanneries de règlementer la circulation, devenue trop importante et dangereuse depuis la fermeture de la rue de la fontaine vieille. Monsieur le Maire précise que la rédaction d'un arrêté est en préparation et les panneaux adéquats ont été acquis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

Le secrétaire de séance
Philippe BERTRAND

Le Maire
Jean-Michel LOSEGO